

CONTRIBUTION AU 40^e CONGRÈS DU PCF (3/7)

RESTRUCTURER LE PARTI : FÉDÉRATIONS RÉGIONALES, SECTIONS, CELLULES, CONFLITS

Cette contribution s'inscrit dans un ensemble de sept contributions thématiques déposées par les mêmes auteurs.

Maxime Barbier et Margot Chantegros – Fédération de la Marne, section de Reims

Le PCF a sans doute le meilleur programme de la gauche française. Mais il a une organisation qui ne lui permet pas de le porter. Des pans entiers du territoire sont des déserts militants. Les cellules ont disparu. Les fédérations départementales fonctionnent en silos. Les instances de résolution des conflits manquent de moyens et de crédibilité. Le programme le plus ambitieux du monde est inutile s'il n'y a personne pour le porter au contact du peuple. Cette contribution propose quatre réformes organiques.

A. Créer un échelon de fédérations régionales

Le problème. Nos statuts prévoient un échelon régional (article 2.2), mais dans la pratique il se réduit à la coordination électorale et au travail entre élus. Les fédérations départementales fonctionnent en silos, sans vision transversale. Or les frontières départementales ne correspondent pas aux réalités vécues par les travailleurs. Exemple concret : Rethel, dans les Ardennes, appartient au bassin d'emploi de Reims, dans la Marne. Les travailleurs de Rethel font leurs courses, travaillent, se soignent à Reims. Mais les fédérations des Ardennes et de la Marne ne coordonnent pas leur action sur ce territoire.

L'analyse. La régionalisation de la vie économique est un fait : les régions gèrent les transports, la formation professionnelle, le développement économique. C'est à l'échelle régionale que se structurent les bassins de vie et d'emploi. Un parti qui s'organise uniquement à l'échelle départementale se prive d'une vision d'ensemble.

La proposition. Création de fédérations régionales fonctionnant comme instances de coordination entre fédérations départementales, principalement par visioconférence — sans locaux supplémentaires ni coût significatif. Chaque fédération régionale est composée de délégués des fédérations départementales et se réunit à rythme régulier. Trois missions. Premièrement, la planification d'objectifs régionaux : un plan de développement militant à l'échelle de la région, identifiant les zones blanches, les territoires en déclin, les foyers de militantisme interdépartementaux.

Deuxièmement, la solidarité entre départements : les fédérations les mieux dotées soutiennent concrètement celles qui s'affaiblissent — missions de terrain, parrainage de sections, mutualisation de compétences. C'est le centralisme démocratique appliqué à l'organisation territoriale. Troisièmement, l'organisation de temps militants régionaux : journées de formation communes, rencontres interfédérales, initiatives de lutte coordonnées. Ce fonctionnement par visioconférence devrait être étendu à d'autres instances du parti, notamment pour permettre aux adhérents isolés géographiquement de participer à la vie de leur section sans avoir à se déplacer systématiquement.

B. Une commission d'aide à la création et à la stabilisation des sections

Le problème. Des pans entiers du territoire sont devenus des déserts militants. Créer une section à partir de rien est une tâche redoutable : identifier des camarades isolés, trouver un lieu, construire une première initiative, installer des habitudes de travail collectif — le tout sans cadres expérimentés ni moyens. Un ou deux camarades volontaires portent l'effort à bout de bras, s'épuisent, la tentative s'éteint en quelques mois. Redresser une section en déclin est parfois plus difficile encore : cercle fermé, activité réduite, nouveaux adhérents qui ne trouvent pas leur place et repartent.

L'analyse. Ce n'est pas un manque de volonté : c'est un manque d'accompagnement. Le parti laisse la création de sections à l'héroïsme individuel. C'est une méthode qui produit de l'épuisement militant, pas du développement.

La proposition. Création, au sein de chaque fédération régionale proposée au point A, d'une commission dédiée à la création et à la stabilisation des sections. Ses missions : identifier les territoires prioritaires ; établir un diagnostic partagé avec les camarades locaux ; apporter un soutien concret — matériel, humain, financier —, en envoyant au besoin des militants expérimentés d'autres sections pour accompagner les premiers mois ; mutualiser les bonnes pratiques entre sections dynamiques et sections en difficulté ; assurer un suivi dans la durée — six mois, un an, deux ans. Chaque nouvelle section bénéficie d'un kit de démarrage standardisé : budget de lancement (même modeste), supports de communication prêts à l'emploi, modèle d'ordre du jour pour les premières réunions, liste de contacts fédéraux et régionaux. Créer une section est un travail de longue haleine. Le parti doit cesser de l'abandonner à l'héroïsme individuel.

C. Une commission nationale et des commissions régionales pour la reformation des cellules

Le problème. La cellule est, selon l'article 5.1 de nos statuts, « la structure de base rassemblant les communistes qui souhaitent agir ensemble, sur leur lieu de vie ou de travail, en proximité ». C'est historiquement la force du PCF. Les cellules ont été supprimées lors de la « mutation » des années 1990. En les supprimant, on a transformé des milliers de militants actifs en adhérents passifs rattachés à une section

éloignée de leur lieu de vie. Les cellules ont été réintégrées dans les statuts, mais le savoir-faire s'est perdu.

L'analyse. Comment crée-t-on une cellule ? Comment l'anime-t-on ? Comment évite-t-on qu'elle ne devienne une réunion de plus sans objet propre ? La plupart des sections n'ont pas les réponses. Et une commission nationale seule ne peut pas organiser finement le maillage sur tout le territoire : les réalités locales sont trop diverses.

La proposition. Création d'une commission nationale chargée de piloter la reformation systématique des cellules. Son rôle : élaborer un guide pratique de création et d'animation — un document concret qui définit ce qu'est une cellule (une structure qui se réunit toutes les deux semaines, sur un ordre du jour comprenant un point d'actualité politique, un point d'action locale concrète et un point de formation ; avec un périmètre géographique ou professionnel défini ; rendant compte de son activité à la section dont elle dépend). Élaborer un mode d'emploi du militantisme de cellule (Comment milite-t-on dans une cellule d'entreprise ? Quelles possibilités si l'employeur n'accepte pas que les employés discutent politique ? Comment milite-t-on dans une cellule dans un service public ? Comment concilier cela avec la neutralité du service public ? Comment développer une cellule de quartier ou de village ? Quelles pratiques et événements pour convaincre ses voisins?). Définir des objectifs chiffrés nationaux de création de cellules.

Cette commission est relayée par des commissions régionales « cellules », adossées aux fédérations régionales proposées au point A. Leurs missions : recenser les cellules existantes et évaluer leur vitalité ; identifier les lieux où des cellules peuvent être créées — entreprises avec des camarades syndiqués, quartiers avec des adhérents sans structure, villages avec un noyau militant non organisé ; former des référents dans chaque fédération départementale ; organiser le parrainage de cellules naissantes par des cellules expérimentées ; assurer un suivi dans la durée. Pour les camarades dispersés géographiquement — zones rurales, petites villes sans section active —, des cellules fonctionnant principalement en visioconférence avec des rencontres physiques périodiques devraient être expérimentées. Sans cellules vivantes, le centralisme démocratique est un principe creux. Recréer les cellules, c'est recréer le PCF par le bas.

D. L'autonomie matérielle : un réseau coopératif d'impression.

Le problème. Le PCF dépend intégralement de prestataires privés pour l'impression de ses tracts, affiches, journaux, brochures et matériel de campagne. Cette dépendance a un coût financier — les tarifs d'impression représentent une part considérable des budgets de campagne — et un coût politique : un parti qui ne maîtrise pas sa production matérielle est un parti vulnérable. Un imprimeur peut refuser une commande, imposer des délais incompatibles avec l'urgence militante, ou pratiquer des tarifs prohibitifs en période électorale quand la demande explose. Historiquement, le PCF et l'Humanité disposaient de leurs propres imprimeries.

Cette autonomie a été perdue. À l'échelle locale, la situation est pire encore : une section qui veut imprimer 500 tracts pour une action le lendemain matin doit se contenter d'une imprimante domestique qui produit un résultat médiocre et un camarade doit se dévouer pour rester toute la nuit. L'image du parti en souffre autant que ses finances.

L'analyse. Recréer une imprimerie nationale du PCF est financièrement irréaliste dans la situation actuelle du parti. Mais la dépendance totale au marché privé de l'impression est une faiblesse structurelle qu'un parti révolutionnaire ne peut pas accepter durablement. La solution est dans la mutualisation — entre échelons du parti, entre le parti et ses partenaires du mouvement ouvrier, et entre les besoins courants et les besoins exceptionnels.

La proposition. Engager la discussion avec nos partenaires politiques, associatifs, journalistiques concernant la création d'un réseau coopératif d'impression. Avec pour objectif d'avoir une imprimerie coopérative par région. A défaut, réfléchir à la manière de mutualiser les coûts pour pouvoir les réduire au maximum.

E. Renforcer le dispositif Stop violences et la commission des conflits

Le problème. Nos militantes et militants sont protégés par le dispositif « Stop violences » et une commission des conflits. C'est un acquis important. Mais ces instances manquent de moyens, de prérogatives et de transparence. Trop de saisines se soldent par un non-lieu de fait : pas de décision écrite, pas de communication aux parties, pas de résolution effective. Le dispositif perd en crédibilité — et un dispositif qui n'est pas crédible est un dispositif vers lequel les victimes n'osent pas se tourner.

L'analyse. Ces instances doivent être renforcées sur trois axes. L'accompagnement : les plaignants doivent être accompagnés, pas simplement entendus. La décision : une instance qui ne rend pas de décision motivée n'est pas une instance de justice, c'est une boîte aux lettres. La complétude : le dispositif doit protéger à la fois les victimes réelles, qui sont l'immense majorité, et les personnes injustement accusées, dont l'existence statistiquement très faible ne peut être niée sans fragiliser l'ensemble du système. Les deux protections se renforcent mutuellement.

Les propositions.

Accompagnement des plaignants. Toute personne qui saisit le dispositif doit bénéficier d'un accompagnement réel : orientation systématique vers des professionnels compétents (associations spécialisées, services d'aide aux victimes, psychologues, avocats) et, pour les sujets graves relevant du pénal, rappel de l'obligation légale de signalement aux autorités. Le parti mobilise ses ressources financières pour les victimes qui n'ont pas les moyens d'un avocat ou d'un accompagnement psychologique.

Capacité de décision. Chaque saisine aboutit à une décision textuelle, motivée et communiquée aux parties dans un délai fixé par les statuts. Si le conflit n'est pas résolu, la commission en rend compte par écrit. Les membres reçoivent une formation spécifique : écoute, médiation, cadre juridique des VSS, principes du contradictoire. Le fonctionnement s'inspire des principes fondamentaux de la justice : droits de la défense, présomption d'innocence, examen contradictoire, proportionnalité des sanctions, droit d'appel devant une instance de niveau supérieur.

Protection contre les abus. Les saisines vexatoires et les instrumentalisations du dispositif à des fins de règlement de comptes doivent être identifiées et sanctionnées. Lorsque la justice a formellement innocenté un camarade et qu'il est établi sans ambiguïté — par une condamnation pour dénonciation calomnieuse, par exemple — que le plaignant a délibérément menti, les frais de justice de l'accusé à tort sont pris en charge par le parti, comme frais de fonctionnement. La probabilité de tels cas est statistiquement très faible et le coût négligeable — mais la garantie est essentielle pour la crédibilité du dispositif. Précisons les conditions avec la plus grande clarté : il ne s'agit pas de sanctionner une plainte qui n'aboutit pas — un non-lieu ou une relaxe ne signifient pas que le plaignant a menti. Il s'agit exclusivement des cas où le mensonge délibéré est judiciairement constaté. Dans le doute, la protection de la victime présumée prime toujours. Une victime qui porte plainte de bonne foi ne risque rien et ne risquera jamais rien. C'est précisément parce que le dispositif sanctionne les abus qu'il protège mieux les victimes réelles : un outil crédible est un outil vers lequel on ose se tourner.

Résumé des propositions

1. Créer des fédérations régionales fonctionnant par visioconférence entre fédérations départementales, chargées de la planification militante régionale, de la solidarité entre départements et de l'organisation de temps militants communs.
2. Créer dans chaque fédération régionale une commission d'aide à la création et à la stabilisation des sections, avec diagnostic, accompagnement concret, kit de démarrage standardisé et suivi dans la durée.
3. Créer une commission nationale et des commissions régionales pour la reformation des cellules : guide pratique définissant le fonctionnement type, référents, objectifs chiffrés, parrainage, expérimentation de cellules en visioconférence pour les territoires isolés.
4. Renforcer le dispositif Stop violences et la commission des conflits : accompagnement réel des plaignants, décisions motivées dans un délai fixé, formation des membres, principes de justice interne, prise en charge par le parti des frais de justice des innocents injustement accusés dans les cas de mensonge judiciairement constaté.

Maxime Barbier & Margot Chantegros

Fédération de la Marne – Section de Reims